



**CENTRE  
INTERCOMMUNAL d'  
ACTION  
SOCIALE**

**Communauté de Communes du Thouarsais**

---

**COMPTE RENDU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du 18 janvier 2023**

---

**ANNEE 2023**

**N° 1**

**SEANCE DU 18 JANVIER 2023**  
**à 18h00 à la Station T**  
**Date de la convocation : 11 janvier 2022**

Transmis en Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **21**

Présents : **11**

Excusés avec procuration : **4**

Absents : **6**

Votants : **15**

**Secrétaire de la séance :** M. DUGAS Luc-Jean

**Présents :** AUBIN Claude - BERTHONNEAU Aline - BRIT Véronique - DUGAS Luc-Jean - FERJOU Claude - GUILLOTEAU Jean-Marie - KIMBOROWICZ Nadine - LANDRY Catherine - NARGEOT Chantal - RESMOND Jacques - VERJUX Joscelin.

**Excusés avec procuration :** BERTHELOT Sylvaine procuration à DUGAS Luc-Jean - DROCHON Any procuration à AUBIN Claude - GUIDAL Valérie procuration à KIMBOROWICZ Nadine - PONCET Joëlle procuration à LANDRY Catherine.

**Absents :** PAINEAU Bernard - BAUDOUIN Valérie - GENTY Frédérique - MENUAULT Isabelle - MORICEAU Roland - ROUX Lucette.

*Le compte-rendu de la présente séance a été publié conformément à l'article L121-17 du Code des Communes.*

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15.*

*La vice-présidente procède à l'approbation du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 21 décembre 2022.*

## **ORDRE DU JOUR**

### **I - PÔLE DIRECTION GENERALE**

#### **2) - Ressources Humaines (RH) :**

***Rapporteur : Catherine Landry***

2023-01-18-RH01 - SAD - CDD - Aides à domicile.

2023-01-18-RH02 - SAD - CDD - Aide à domicile.

2023-01-18-RH03 - SAD - CDD - Assistante de pôle.

***Rapporteur : Valérie Guidal***

2023-01-18-RH04 - Jardin d'enfants - CDD Auxiliaire éducative.

### **VI - QUESTIONS DIVERSES**

### **VII - ACTES DU PRESIDENT**

**I-2-2023-01-18-RH01 - RESSOURCES HUMAINES - SAD - CONTRATS A DUREE DETERMINEE - AIDES A DOMICILE.**

**Rapporteur : Catherine Landry**

Vu la Loi 2019-828 de transformation de la Fonction Publique,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique et son rapport au Président de la République,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et son article L332-14 relatif au recrutement d'agents contractuels, pour des besoins de continuité de service, sur des emplois permanents afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial,

Suite à la déclaration de vacance de poste effectuée au Centre de Gestion des Deux Sèvres,

Considérant que le bon fonctionnement du Pôle Seniors - Service Aide à Domicile nécessite le recrutement d'aides à domicile à temps non complet,

Par conséquent, il convient de créer :

- 1 poste d'aide à domicile à temps non complet (25h00) en contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 août 2023 - Rémunération sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent social territorial - Régime indemnitaire applicable au sein de la collectivité
- 1 poste d'aide à domicile à temps non complet (21h00) en contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 janvier 2024 - Rémunération sur le 2<sup>ème</sup> échelon du grade d'agent social territorial - Régime indemnitaire applicable au sein de la collectivité

Les missions de ces agents seront les suivantes :

- Aide à l'aménagement et l'entretien du cadre de vie
- Aide au maintien de la vie sociale et relationnelle
- Participation à la prévention de la maltraitance des personnes vulnérables
- Diagnostic des situations d'urgence, formulation et transmission de propositions

Le Conseil d'Administration est invité à :

- approuver la décision ci-dessus,
- autoriser le Président ou la Vice-Présidente à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer les contrats.

**Décision du Conseil d'administration : Adopté à l'unanimité.**

**I-2-2023-01-18-RH02 - RESSOURCES HUMAINES - SAD - CONTRAT A DUREE DETERMINEE - AIDE A DOMICILE.**

**Rapporteur : Catherine Landry**

Vu la Loi 2019-828 de transformation de la Fonction Publique,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique et son rapport au Président de la République,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et son article L332-14 relatif au recrutement d'agents contractuels, pour des besoins de continuité de service, sur des emplois permanents afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial,

Suite à la déclaration de vacance de poste effectuée au Centre de Gestion des Deux Sèvres,

Considérant que le bon fonctionnement du Pôle Seniors - Service Aide à Domicile nécessite le recrutement d'un aide à domicile à temps complet,

Par conséquent, il convient de créer :

- 1 poste d'aide à domicile à temps non complet (10h00) en contrat à durée déterminée du 17 février 2023 au 16 février 2024 - Rémunération sur le 2<sup>ème</sup> échelon du grade d'agent social territorial - Régime indemnitaire applicable au sein de la collectivité

Les missions de cet agent seront les suivantes :

- Aide à l'aménagement et l'entretien du cadre de vie
- Aide au maintien de la vie sociale et relationnelle
- Participation à la prévention de la maltraitance des personnes vulnérables
- Diagnostic des situations d'urgence, formulation et transmission de propositions

Le Conseil d'Administration est invité à :

- approuver la décision ci-dessus,
- autoriser le Président ou la Vice-Présidente à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer le contrat.

**Décision du Conseil d'administration : Adopté à l'unanimité.**

***Il est précisé que l'agent a une autre activité et est disponible que 10 h/semaine.***

**I-2-2023-01-18-RH03 - RESSOURCES HUMAINES - SAD - CONTRAT A DUREE DETERMINEE - ASSISTANTE DE PÔLE.**

**Rapporteur : Catherine Landry**

Vu la Loi 2019-828 de transformation de la Fonction Publique,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique et son rapport au Président de la République,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et son article L332-14 relatif au recrutement d'agents contractuels, pour des besoins de continuité de service, sur des emplois permanents afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial,

Suite à la déclaration de vacance de poste effectuée au Centre de Gestion des Deux Sèvres,

Considérant que le bon fonctionnement du Pôle Seniors - Service Aide à Domicile nécessite le recrutement d'un(e) assistante de pôle à temps non complet,

Par conséquent, il convient de créer :

- 1 poste d'assistante de pôle à temps non complet (17h30) en contrat à durée déterminée du 31 janvier 2023 au 31 janvier 2024 - Rémunération sur le 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif territorial - Régime indemnitaire applicable au sein de la collectivité

Les missions de cet agent seront les suivantes :

- Missions de secrétariat
- Accueil physique et téléphonique

Le Conseil d'Administration est invité à :

- approuver la décision ci-dessus,
- autoriser le Président ou la Vice-Présidente à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer le contrat.

**Décision du Conseil d'administration : Adopté à l'unanimité.**

***Il est précisé que c'est un renouvellement et que l'agent a un autre mi-temps au sein de la CCT sur le Portage Repas. Ce sont 2 entités différentes donc 2 contrats.***

**I-2-2023-01-18-RH04 - RESSOURCES HUMAINES - JARDIN D'ENFANTS - CONTRAT A DUREE DETERMINEE - AUXILIAIRE EDUCATIVE.**

**Rapporteur : Valérie Guidal**

Vu la Loi 2019-828 de transformation de la Fonction Publique,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique et son rapport au Président de la République,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et son article L332-14 relatif au recrutement d'agents contractuels, pour des besoins de continuité de service, sur des emplois permanents afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial,

Suite à la déclaration de vacance de poste effectuée au Centre de Gestion des Deux Sèvres,

Considérant que le bon fonctionnement du Pôle Petite Enfance - Jardin d'Enfants nécessite le recrutement d'une Auxiliaire Educative,

Par conséquent, il convient de créer :

- Un poste d'Auxiliaire Educative à temps complet du 19 janvier 2023 au 31 mars 2023 rémunérée sur le grade d'Agent social - 3<sup>ème</sup> échelon - Régime indemnitaire appliqué au sein de la collectivité

Les missions de l'agent seront les suivantes :

- Participation à l'accueil et aux activités liées au développement de l'enfant
- Aménagement et entretien des locaux et matériels
- Participation à l'activité de l'établissement

Le Conseil d'Administration est invité à :

- approuver la décision ci-dessus,
- autoriser le Président ou la Vice-Présidente à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer le contrat.

**Décision du Conseil d'administration : Adopté à l'unanimité.**

***Il est précisé que c'est un renouvellement. Le contrat est lié aux dates de disponibilité pris par un agent.***

## **VI - QUESTIONS DIVERSES**

### **INFORMATIONS :**

- **M. Verjux, représentant de l'association Alzheimer, informe les administrateurs qu'une réunion d'information sur la maladie se tiendra le 1<sup>er</sup> mars 2023 à Ste-Radegonde. A cet effet, M. Verjux transmettra des flyers afin de les diffuser via les services du CIAS.**
- **M. ferjou a été nommé Président et représentant au sein de la Commission des usagers de l'hôpital nord Deux-Sèvres et M. Resmond représentant au sein de la Commission des usagers de l'hôpital de Mauléon. La Commission des usagers permet l'amélioration de la qualité des établissements, les diverses demandes ou réclamations sont traitées à cette instance. M. Ferjou transmettra plus de détails afin d'informer la population.**

## **VII - ACTES DU PRESIDENT**

OBJET	DESCRIPTIF SOMMAIRE	DATE DE L'ACTE	FORME JURIDIQUE DE L'ACTE
Prestations d'assurance IARD - lots 5 et 6 - Flotte automobile  2022.GA.87	Assurance des véhicules et des risques annexes		
	Lot 5 : CCT Attribué à Groupama 79044 NIORT Pour un montant de 63 126,08 € TTC annuel	08/12/2022	Notification
	Lot 6 : CIAS Attribué à Assurances Pilliot 62921 AIRE SUR LA LYS Pour un montant de 35 873,58 € TTC annuel	07/12/2022	Notification

**DATES A RETENIR :****Conseil Administration :**

<b>2023</b>	<b>Mars</b>	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juillet</b>
	Mercredi 8	Mercredi 5 & Mercredi 26	Mercredi 31	Jeudi 6
<b>18 h - Station T</b>				

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés la séance est levée à 18h45.